Bourigeole

Conseil municipal du 8 août 2022

La réunion a débuté à 20h30 sous la présidence du Maire, M Peinado Thierry

<u>Présents</u>: M Dumoulin Christian 1er adjoint, M Guerin Patrick 2ème adjoint, Mme Fernandez Julienne, M Fernandez Vincent, Mme Malherbe Françoise, Mme McLellan Katharina

Absent excusé :

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour:

- Rapport du maire sur le service public de l'eau potable
- Adhésion au SIVOM des Eaux du Limouxin
- Convention médecine professionnelle
- Questions diverses

M Dumoulin Christian a été désigné secrétaire de séance

1) Rapport sur le service public de l'eau potable

Nous avions constaté une forte augmentation du Prix du service de l'eau au m3 et de l'abonnement et décidé à l'unanimité de reporter la validation de ce rapport.

Thierry a contacté M Leroux (Véolia). Il y a eu une erreur de copié/collé lors de la préparation de ce rapport, ce qui compte c'est ce qui est indiqué dans l'avenant que nous avons signé pour prolonger le contrat jusqu'à fin 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE à l'unanimité la validation de ce rapport

2) Adhésion au SIVOM des Eaux du Limouxin

Notre contrat d'affermage avec Veolia arrive à son terme. Nous avions demandé les conditions d'entrée au SYVOM pour nous éviter de lancer une procédure d'appel d'offre (qui n'aurait probablement abouti qu'à la seule candidature de Veolia) et économiser du temps et des euros. De plus, le transfert vers la ComCom deviendra obligatoire en 2026

Le dossier avance, Thierry et Christian ont participé à une réunion de présentation à Limoux le 25/07.

Christian a transmis aux conseillers municipaux le document de présentation contenant les règles d'adhésion, le tarif et la simulation de facture 120m3. Malgré une surtaxe de 0,42€ permettant de financer d'assurer les investissements courants, le prix du m³ passera de 3,59€ à 3,43€.

Nous devons délibérer pour adhérer au Syndicat et transférer la compétence distribution d'eau potable à compter du 1er janvier 2023. Pour mémoire la compétence production d'eau potable reste exercée par Réseau 11.

Les communes déjà adhérentes devront ensuite délibérer avant la fin de l'année pour accepter toutes les communes qui sollicite cette adhésion au 1/1/2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer cette demande d'adhésion.

3) Convention médecine professionnelle

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer cette Convention.

4) Questions diverses

• départ à la retraite de notre secrétaire de Mairie.

Michel nous a indiqué qu'il prendra sa retraite au 1/1/2023, ce qui signifie un départ mi-décembre.

Thierry est en discussion avec les Maires des communes pour lesquelles Michel travaille. Le centre de gestion pourra nous aider pour le recrutement et le respect de la procédure. Il faut contacter rapidement le centre de gestion et voir s'il est possible d'avoir un remplaçant le temps de finir le recrutement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00